



## impossibilité d'avoir de nouvelles de ma fille

Par **seb620**, le 13/11/2009 à 12:35

bonjour,

voilà mon ex m'a autorisé à appeler ma fille par téléphone. J'ai pu faire un appel et depuis elle ne souhaite plus décrocher. Lorsque j'appelle même si je la préviens par sms de mon intention d'appeler au moins un jour avant voir même une semaine des fois, elle refuse de décrocher. Elle a demandé à son avocat de faire un courrier officiel à mon avocat pour dire qu'elle ne veut plus que j'appelle parce que ça dérange sa vie privée. Elle essaie par ce biais de me mettre une pression psychologique et de me faire craquer parce que je l'ai mis en appel. Je ne vous cache pas je suis au bout du rouleau à force.....

que puis-je faire?

Par **jeetendra**, le 13/11/2009 à 12:52

Bonjour, surtout ne cédez pas aux pressions et chantages de votre ex, saisissez de nouveau le juge aux affaires familiales (entrave au libre exercice du droit de visite et d'hébergement), tenez bon, cordialement.

Par **seb620**, le 13/11/2009 à 13:32

Merci pour votre réponse, mais est-ce que je peux saisir à nouveau le juge alors que j'ai fait appel de la décision.

De plus elle a mis ma fille chez une assistante maternelle qui refuse de me parler et que je ne connais même pas ... donc je ne peux même pas savoir ce qui se passe avec ma fille